

# Procédure du Marché des artisans 2019

## Tarification

- 65 \$ par jour pour une table
- 110 \$ par jour pour deux tables
- 140 \$ par jour pour trois tables - exclusivité de l'emplacement (1 seul exposant)

**Spécial estival :** Procurez-vous un emplacement à 50% du prix pour la période du 2 juillet au 23 août.

## Horaire du marché

- Le marché est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 16 h (fermé les jours fériés)
- La période de montage et d'aménagement de votre kiosque peut se faire dès 7 h le matin, avant l'ouverture du marché.
- À noter que la Fondation ne possède pas de chariot à manutention, il est donc fortement recommandé aux artisans, si vous avez de lourdes charges à transporter, de prévoir votre propre chariot à manutention manuelle.
- L'exposant devra libérer les lieux de toute marchandise au plus tard à 17 h ce même jour.
- Les artisans doivent disposer de leur propre personnel pour charger et décharger leur matériel.

## Ameublement de l'espace

- Les tables et les chaises sont fournies par la Fondation (selon la réservation).
- Si l'artisan veut installer une autre table, fournie par lui-même, il doit préalablement en aviser la Fondation et en avoir l'autorisation.
- Pour tout besoin supplémentaire, il est de votre responsabilité de vous procurer votre matériel, et cela à vos frais.
- À noter qu'il n'y a pas d'électricité sur place.

## Règlementation

- Seuls les artisans sont responsables d'assurer la relève pour le dîner ou autre période au cours de la journée. En aucun temps, le personnel de la Fondation ne peut être sollicité pour aider.
- Aucun affichage de votre part n'est permis à l'intérieur de l'hôpital. Dans le but d'accroître la visibilité offerte aux artisans, en plus de la publicité offerte dans le calendrier mensuel, de la publicité sur un panneau d'affichage situé à côté des ascenseurs annoncera votre visite.
- Aucune sollicitation à l'intérieur de l'hôpital n'est permise.
- Pour des raisons de sécurité, les artisans doivent respecter l'espace alloué lors de la réservation. Pour consulter l'emplacement des tables, cliquez [ici](#)
- Les artisans doivent laisser l'espace dans le même état qu'à leur arrivée.

## Assurances

- Ni la Fondation ni le propriétaire des lieux ne peuvent être tenus responsables des dommages causés aux produits, aux kiosques, pour le vol ou toute autre cause.
- L'artisan doit lui-même assurer son matériel contre tous les risques.
- La Fondation et le propriétaire des lieux ne peuvent être tenus responsables des bris et des incidents.

## Reçu pour fins d'impôt

- Aucun reçu d'impôt ne sera émis pour le coût de la location. Un reçu d'impôt pourra être émis pour tout montant additionnel remis à la Fondation.

## Mode de paiement

- Le paiement devra se faire en un seul versement, en argent comptant ou par carte de crédit, le jour même de votre réservation.

## Annulation

- À noter que des pénalités s'appliqueront selon les modalités suivantes :
- Pour toute demande d'annulation à plus de 10 jours de votre réservation, aucuns frais ne vous seront facturés.
- Pour toute demande d'annulation présentée à moins de 10 jours de votre réservation, 100 % de la réservation sera facturé.

## Informations

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Lyne Bouthillier à l'adresse [lyne.bouthillier.cnmtl@sss.gouv.qc.ca](mailto:lyne.bouthillier.cnmtl@sss.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 514 495-6736.

---

Si ces conditions vous conviennent, veuillez apposer votre signature sur le présent document et nous le retourner par courriel à [lyne.bouthillier.cnmtl@sss.gouv.qc.ca](mailto:lyne.bouthillier.cnmtl@sss.gouv.qc.ca) ou lors de votre visite\*.

---

Artisan ou entreprise

---

Type de produits offerts

---

Nom de la personne responsable

---

Signature

---

Date

\*Cette entente est signée une fois et est valide pour toutes les réservations effectuées au cours de l'année 2019.